



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingtième session

180 EX/44

PARIS, le 21 juillet 2008
Original anglais

Point 44 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 179 EX/39 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 34 C/58 et à la décision 179 EX/39. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 179^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. Le Directeur général compte faire publier un addendum au présent document avant la 180^e session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

INTRODUCTION

1. La période à l'examen a été marquée par un appui renouvelé et renforcé de la communauté internationale en faveur du « Plan palestinien de réforme et de développement » de l'Autorité palestinienne. Le Plan, qui a été présenté à la communauté des donateurs et approuvé à la Conférence de donateurs de Paris (décembre 2007), est un programme de réforme sur trois ans axé sur le développement des capacités des institutions de l'Autorité palestinienne dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'ordre public et de la prestation de services sociaux de base. Comme il est déjà indiqué dans le rapport présenté à la 179^e session du Conseil au titre de ce même point, l'éducation de qualité, ainsi que le tourisme culturel, sont désignés comme des priorités nationales dans ce Plan. Il conviendrait de noter que ce dernier comprend désormais une nouvelle section sur « la culture et les droits », dans laquelle la promotion des expressions et des institutions culturelles est définie comme une priorité supplémentaire de l'Autorité palestinienne dans le cadre du chapitre du Plan concernant les services sociaux. Cet élément nouveau répond à la préoccupation exprimée notamment par l'UNESCO, à savoir que la culture, en tant que composante et atout essentiels pour le développement dans les territoires palestiniens, n'était pas dûment prise en compte dans le Plan.

2. Des efforts particuliers sont actuellement déployés pour définir l'aide de l'UNESCO qui contribue directement à la réalisation des objectifs prioritaires du Plan dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment l'éducation et la culture. Ces efforts font partie d'une initiative globale de l'Équipe de pays des Nations Unies visant à élaborer un « Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies » sur trois ans relatif au Plan. Le Plan d'intervention comprendra des programmes d'assistance des Nations Unies actuellement mis en œuvre à l'appui du Plan et désignera de nouvelles initiatives interinstitutions susceptibles de promouvoir davantage la réalisation des objectifs de ce dernier. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah dirige la coordination des contributions relatives à l'éducation et à la culture apportées au Plan d'intervention, qui devrait arriver à son terme à la fin de l'été 2008.

3. Malgré une légère amélioration des conditions socioéconomiques sur le terrain durant la période à l'examen, la situation, en particulier à Gaza, est restée très difficile. La fourniture de services éducatifs aux enfants et aux jeunes vivant et étudiant à Gaza est devenue de plus en plus problématique, aussi bien pour le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur que pour les organismes des Nations Unies offrant une assistance humanitaire. En outre, les tensions à Gaza contribuent à entraver la pleine réalisation de la liberté de la presse, les professionnels des médias faisant l'objet d'actes de harcèlement et de menaces.

4. Un des temps forts de la période à l'examen a été la visite officielle du Directeur général dans les territoires palestiniens, les 14 et 15 juin 2008. À cette occasion, le Directeur général a tenu des pourparlers bilatéraux avec le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et a rencontré M. Riad Al-Malki, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Mme Lamis Al-Alami, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Mme Tahani Abu Daqqa, ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, Mme Kholoud Deibes, ministre du tourisme et des antiquités et des affaires féminines, et M. Yahya Yakhlef, président de la Commission nationale pour l'éducation, la culture et la science, afin d'examiner les événements en cours ainsi que les efforts conjoints visant à promouvoir la paix, le développement et la réconciliation dans la région. Parmi les sujets abordés figuraient, en particulier, le soutien suivi apporté par l'UNESCO à des programmes et projets relatifs à l'éducation de qualité, l'appui fourni pour la conservation et la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que la promotion des industries culturelles et du tourisme culturel, le développement des archives audiovisuelles et le renforcement des programmes d'initiation aux médias, et les actions menées auprès des femmes et des jeunes moyennant un appui soutenu au Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC). Le Directeur général s'est également rendu dans les villes de Naplouse et Bethléem pour visiter divers projets mis en place par l'UNESCO en matière de patrimoine culturel.

PROGRÈS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS EN MATIÈRE D'AIDE DE L'UNESCO AUX TERRITOIRES PALESTINIENS

Éducation

5. L'assistance dans le domaine de l'éducation était principalement axée sur les quatre secteurs prioritaires convenus lors de la 8^e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne, tenue au Siège de l'UNESCO au début de mars 2008, à savoir la planification et la gestion de l'éducation, la formation des enseignants, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et l'éducation et la recherche scientifiques. Dans ces secteurs, un appui en amont a été apporté au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur moyennant des activités de conseil technique et de renforcement des capacités.

6. **Planification et gestion de l'éducation** : une assistance technique a été fournie par l'intermédiaire de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ) en vue de la mise au point définitive du « **Plan stratégique quinquennal de développement de l'enseignement** » (2008-2012) du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le Plan sera lancé à la mi-juillet 2008 et devrait servir de base à la première approche sectorielle jamais élaborée dans les territoires palestiniens. Cette approche contribuera à renforcer l'harmonisation de l'aide et à promouvoir la prise en main de la réforme et du développement dans le secteur palestinien de l'éducation. Après le lancement du Plan, une mission sera envoyée sur place par l'IIPÉ afin d'établir un programme de renforcement des capacités pour le suivi annuel du Plan aux niveaux du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des gouvernorats et des écoles.

7. **Formation des enseignants** : dans le cadre du projet « **Élaboration d'une stratégie nationale globale de formation des enseignants dans les territoires palestiniens occupés** » (500 000 dollars des États-Unis), financé par la Norvège, la « Stratégie nationale de formation des enseignants pour la Palestine » a été arrêtée définitivement et lancée officiellement en mars 2008, à l'issue d'un processus consultatif d'un an dirigé par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et facilité par l'UNESCO. La stratégie vise à établir un cadre approprié d'enseignants qualifiés et compétents moyennant des programmes de formation préalable et en cours d'emploi et jette les bases d'une amélioration du niveau du corps enseignant et de la gestion du système. Après le lancement de la stratégie, et en étroite consultation avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, une proposition de projet sur « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité » (3,8 millions d'euros), destinée à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie, a été élaborée et soumise à la Commission européenne pour financement. Le projet compte trois volets : (i) renforcer la gestion et la capacité institutionnelle du système de formation des enseignants quant à la formation préalable et en cours d'emploi et à l'organisation des carrières ; (ii) accroître le statut et la motivation des enseignants ; (iii) et accroître la pertinence et la cohérence de la formation et du perfectionnement professionnel des enseignants.

8. **Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)** : une assistance technique est actuellement planifiée pour la mise en place d'un système de conseil et d'orientation professionnels destiné à améliorer l'accès des étudiants palestiniens, en particulier les filles, au marché de l'emploi.

9. **Enseignement des sciences** : des mesures ont été prises dans un premier temps pour aider le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans ses efforts visant à promouvoir l'enseignement des sciences dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. La première étape de l'élaboration d'une stratégie nationale concernant les sciences, la technologie et la recherche a été la mise au point d'un exercice de cartographie en vue de déterminer les capacités de recherche existantes dans les établissements palestiniens d'enseignement supérieur ainsi que dans le secteur privé. En outre, au niveau des écoles, l'UNESCO distribuera des kits sur la microscience dans un certain nombre d'écoles situées dans des zones reculées et dispensera aux enseignants une formation en la matière.

10. Par ailleurs, compte tenu de la persistance des conditions socioéconomiques difficiles et des fréquentes interruptions des services éducatifs, l'UNESCO a continué à accorder une attention particulière aux besoins en éducation des groupes les plus vulnérables. En mai 2008, des cours de rattrapage dans des matières fondamentales (mathématiques, sciences et anglais) ont été offerts à 60 étudiants des 4^e à 6^e années dans la vieille ville de Naplouse, afin de pallier les fréquentes grèves des enseignants qui ont émaillé l'année scolaire 2007-2008.

Culture

11. L'assistance de l'UNESCO dans le domaine de la culture est restée centrée sur la sauvegarde et le renforcement du patrimoine culturel matériel et immatériel. Elle a consisté notamment en une large coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, le Ministère de la culture et des organisations de la société civile. Une attention particulière a également été accordée à la promotion de la diversité culturelle et des expressions culturelles, aussi bien au niveau de la prise de décision que par la mise en œuvre d'initiatives axées sur les communautés.

12. Un événement important a été l'approbation finale du projet « **Culture et développement dans le territoire palestinien occupé** » (3 millions de dollars des États-Unis) relevant du Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce projet a été élaboré par l'UNESCO en étroite consultation avec le PNUD, la FAO, l'UNIFEM et les ministères d'exécution concernés. Il repose sur une approche globale de la promotion de la culture dans les territoires palestiniens, en tant que contribution au développement socioéconomique ainsi qu'à la cohésion sociale. Le renforcement des capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines sont des modalités clés de l'exécution du projet.

13. **Sauvegarde du patrimoine culturel matériel** : un appui a été apporté à une conférence sur le « Patrimoine architectural : la réalité et les défis de la préservation », organisée par l'Université islamique de Gaza, à Gaza, du 22 au 24 avril 2008, à l'occasion de la Journée internationale du patrimoine. Cet événement visait à promouvoir le patrimoine culturel de Gaza en tant que partie intégrante du patrimoine palestinien et à sensibiliser l'opinion sur la protection et l'utilisation durable de ce patrimoine.

14. L'UNESCO a fourni une assistance technique suivie pour la sauvegarde de certains monuments et sites culturels à Bethléem, Jéricho et Naplouse :

- (i) Bethléem - Dans le cadre du projet « **Développement du musée de Bethléem : le Musée de la crypte au Centre pour la paix de Bethléem** », financé par le Gouvernement norvégien (724 000 dollars des États-Unis), d'incessants efforts ont été déployés pour établir le projet sous sa forme définitive, notamment des activités de collecte de fonds supplémentaires. En mai 2008, une réunion d'évaluation a eu lieu à Jérusalem entre les principales parties prenantes au projet et le donateur. En juin 2008, les offres soumises pour les travaux de réhabilitation ont été techniquement et financièrement évaluées. Sous le patronage du Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, le Directeur général de l'UNESCO a posé la première pierre du musée le 15 juin 2008, durant une cérémonie publique à laquelle ont assisté le Ministre du tourisme et des antiquités, le Gouverneur et le Maire de Bethléem, et le représentant norvégien auprès de l'Autorité palestinienne. À cette occasion, une exposition multimédia sur la diversité des cultures méditerranéennes a été organisée sur le site du musée prévu.
- Dans le cadre du « **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem** », financé par le Gouvernement italien (500 000 dollars des États-Unis), les activités suivantes ont été lancées, poursuivies ou achevées : (i) la deuxième phase du relevé détaillé au 1/500^e (relevé qualitatif) du tissu urbain des trois villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour a été menée à bien ; (ii) une « cartographie communautaire » de premier niveau a été réalisée dans

neuf écoles afin d'accroître la participation active de la population locale au Plan (les étudiants ont été priés de présenter une analyse de leur ville et de leur quartier et de les représenter par divers moyens (dessins, récits, modèles en 3 dimensions en carton, en gypse, en argile, etc.)), et (iii) la stratégie de participation a été lancée, avec l'intervention des communautés locales. Enfin, un séminaire sur la protection du paysage culturel autour de Bethléem a été organisé en mars 2008.

- Dans le cadre du projet « **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le Gouvernorat de Bethléem** » (115 000 dollars des États-Unis), financé par le Gouvernement norvégien, des travaux de recherche sur les paysages culturels ont été menés dans le cadre de « Palestine, terre des oliviers et des vignes », une des priorités de la « Liste des sites du patrimoine culturel et naturel à valeur potentiellement universelle de Palestine ». Les résultats de cette recherche en matière d'ethno-anthropologie et d'aménagement de l'espace ont mis en lumière la fragilité des ressources environnementales et culturelles de la zone à l'étude, imputable à l'empiètement des villes sur les campagnes et à l'absence d'outils de planification. Un dépliant illustré indiquant les valeurs du paysage et les menaces auxquelles il est exposé a été produit et distribué parmi les communautés locales.

- (ii) **Naplouse** - Dans le cadre du « **Plan de revitalisation de la vieille ville de Naplouse** », parrainé par le groupe jordanien Munir Sukhtian (100 000 dollars des États-Unis), les plans de réalisation de six sites ont été arrêtés définitivement, sur la base des projets lauréats du « Concours national de projets d'architecture - ouvert à des architectes de moins de 40 ans et à des étudiants en architecture et urbanisme pour réaliser des espaces publics et des installations urbaines dans la vieille ville de Naplouse », en consultation avec la municipalité de Naplouse et le Département des antiquités et du patrimoine culturel. Le 15 juin 2008, durant sa visite à Naplouse, le Directeur général a officiellement lancé la parution d'une publication contenant les résultats du concours, en présence des autorités locales. Enfin, les autorités locales concernées ont accepté de travailler sur les sites d'Al Qarion et de Habalah, grâce à une contribution supplémentaire de 40 000 dollars des États-Unis versée par la municipalité de Naplouse.
 - Dans le cadre du projet « **Rénovation de la vieille ville de Naplouse - Restauration et réutilisation adaptive du Khan al-Wakala** », financé par la Commission européenne (1 327 000 euros), en juin 2008, les offres soumises pour les travaux structurels des nouvelles annexes du bâtiment ont été techniquement et financièrement évaluées. Le 15 juin 2008, le Directeur général s'est rendu sur le site du projet, en présence du Gouverneur et du Maire de Naplouse, du Président de l'Université nationale An-Najah et de représentants de la Commission européenne.

- (iii) **Jéricho** - Une assistance technique spécialisée a été fournie au Ministère du tourisme et des antiquités dans le cadre du projet « **Parc archéologique de Qasr Hisham** », financé par les États-Unis et relancé en octobre 2007. En mai 2008, l'équipe locale d'architectes a présenté son plan final pour la réhabilitation du musée implanté sur le site, la construction d'installations de base pour les visiteurs et la présentation du site. L'UNESCO surveille les travaux de construction et de réhabilitation en cours.

15. **Promotion des expressions et des industries culturelles** : l'UNESCO a appuyé les initiatives ci-après :

- (i) Une conférence internationale sur « L'avenir de l'identité nationale palestinienne » organisée par la Société Inaash E-Usra en mars 2008, a donné aux intellectuels et aux

chercheurs palestiniens l'occasion d'échanger avec des experts d'autres pays leurs vues et leur expérience au sujet du rôle des identités culturelles dans le développement et l'édification de l'État.

- (ii) Le Festival palestinien de littérature (PALFEST), organisé par l'organisation britannique « Engaged Events » du 7 au 11 mai 2008, avec la participation d'auteurs, d'écrivains et de poètes palestiniens et d'autres pays de renommée mondiale, notamment le lauréat du Prix Nobel de littérature 2005, M. Harold Pinter. Entre autres activités, des manifestations littéraires, des lectures publiques, des ateliers, des discussions et des séances de signature de livres ont eu lieu à Jérusalem-Est, Ramallah, Bethléem et Jénine pour promouvoir la littérature et l'industrie du livre.
- (iii) La production de trois numéros mensuels (avril à juin 2008) du magazine culturel « Filistin Ashabab » (Jeunesse palestinienne) qui publie des textes et du matériel visuel produit par de jeunes artistes et chercheurs palestiniens et encourage l'échange d'expérience et un dialogue interculturel entre les jeunes.

Communication et information

16. L'aide a été ciblée d'abord sur les domaines prioritaires arrêtés au cours de la 8^e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne, qui a eu lieu au Siège de l'UNESCO au début mars 2008. Un appui technique a également été fourni en vue de promouvoir des médias indépendants et pluralistes, la liberté d'expression et la sécurité des professionnels des médias.

17. Des conseils et un appui techniques ont été fournis en vue de l'élaboration des nouvelles **loi sur la presse et loi sur la radiotélédiffusion**, en coopération avec le Ministère de l'information, les médias palestiniens et les organisations de la société civile. Il s'agit de promouvoir la liberté d'expression et d'information en mettant en place une législation sur les médias et un cadre réglementaire appropriés et en sensibilisant les parties prenantes concernées aux normes et principes internationaux en la matière.

18. Dans le domaine du **renforcement des capacités des instituts et centres de formation aux médias**, et avec le soutien financier du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), deux projets ont été élaborés en coopération étroite avec le Centre de développement des médias de l'Université Birzeit, à savoir « **Création d'une plate-forme palestinienne en ligne pour les journalistes** » (19 000 dollars) et « **Audiothèque pour les enfants** » (32 700 dollars). Le premier projet vise à favoriser l'accès à des informations professionnelles et à offrir aux journalistes palestiniens le soutien de pairs aux plans local et international, tout en servant de forum de discussion et de base de données ; le second a pour but de créer un noyau d'audiothèques littéraires pour les enfants sous forme de CD. Pendant la deuxième phase de ce dernier projet, des livres émanant de la région et d'autres pays pour les enfants et les jeunes seront enregistrés en arabe et distribués aux bibliothèques, aux écoles et aux stations de radio pour promouvoir l'auto-expression des jeunes et la compréhension culturelle.

19. Étant donné la situation qui règne tant sur la Rive occidentale qu'à Gaza, la **sécurité et la protection des professionnels des médias palestiniens** est demeurée au centre de l'attention et des préoccupations. Un stage de formation à la sûreté et à la sécurité destiné aux journalistes, photographes et cameramen palestiniens travaillant pour des médias tant publics que privés s'étant bien déroulé (Ramallah, novembre 2007), un nouveau projet sur « La promotion de la sécurité et de la protection des journalistes et des professionnels des médias à Gaza et sur la Rive occidentale » (230 000 dollars des États-Unis), élaboré en coopération avec l'Institut international pour la sécurité de la presse, a été inclus dans l'Appel humanitaire conjoint au moment de son examen à mi-parcours (juillet 2008). Des initiatives de collecte de fonds sont en cours.

20. Au printemps 2008, un nouveau projet intitulé « **Les femmes ouvrent la voie** », financé par le PIDC (20 000 dollars des États-Unis) a été lancé en coopération avec l'AMIN (Réseau Internet

des médias arabes). Il vise à former des femmes journalistes et directrices de média (en particulier à Gaza) pour faciliter leur carrière et leur donner des possibilités d'emploi égales, ainsi que pour les mettre à l'abri du harcèlement et de la discrimination.

21. Une proposition de projet conjoint UNESCO/AMIN sur le « **Renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestinien** » (300 000 dollars des États-Unis) a été présenté au Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD). Ce projet vise à appuyer la liberté d'expression et le journalisme citoyen et à créer le premier portail Web palestinien pour les blogs. La demande initiale a été approuvée en mai 2008 et une proposition complète a été présentée au secrétariat du FNUD en juillet 2008 pour approbation finale.

22. À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse en mai 2008, une conférence de trois jours sur « **Le dialogue et la réforme des médias palestiniens** » a été organisée par l'AMIN à Jéricho et à Gaza, avec la participation du Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Elle vise à favoriser la compréhension et le dialogue entre les organisations de médias et les journalistes et à élaborer une stratégie commune de développement professionnel et de mise en réseau accrue des médias palestiniens.

LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

23. Pendant la période considérée, l'Organisation a continué de s'employer à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément à la résolution 34 C/58 et à la décision 179 EX/39. L'étude visant à rassembler des données pertinentes sur les services éducatifs et culturels proposés tant par les institutions publiques que par des ONG dans le Golan syrien occupé, dont il est rendu compte dans le document 179 EX/39, continue d'être étoffée. Comme il ressort de la lettre adressée aux autorités israéliennes en avril 2008, ce recensement initial visera essentiellement à faire le point des services existants dans l'enseignement primaire, élémentaire, secondaire et supérieur, des programmes d'enseignement technique et professionnel et de formation connexes, de l'éducation communautaire, des programmes de formation aux aptitudes et compétences de base, des possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes et des institutions et organisations culturelles. Il devrait permettre l'établissement d'un rapport parfaitement à jour qui sera présenté au Directeur général, lequel en informera le Conseil exécutif.

24. En vue de soumettre pour approbation aux autorités japonaises (Fonds d'affectation spéciale du Japon) un projet d'aide financière d'un montant de 100 000 dollars des États-Unis destiné à financer des bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé, des consultations ont eu lieu en avril 2008 entre le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et le Ministère de l'enseignement supérieur de la Syrie pour arrêter les procédures et critères de sélection et d'octroi de ces bourses. Le Bureau de Beyrouth enverra une mission en Syrie à la fin de juin 2008 pour mettre au point avec le Ministère l'accord sur les procédures et critères régissant l'octroi des bourses à des étudiants du Golan.

DIALOGUE ENTRE DES PROFESSIONNELS ET DES UNIVERSITAIRES PALESTINIENS ET ISRAÉLIENS

25. L'Organisation a continué de faciliter le dialogue israélo-palestinien en vue de renforcer la compréhension et la coopération mutuels.

26. Dans le domaine de la coopération universitaire, l'UNESCO a continué de prêter son concours à l'**Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO)**. Elle a en particulier approuvé un nouveau projet sur le thème « Mobiliser l'histoire au service de la compréhension du paysage de l'eau israélo-arabe aujourd'hui » (296 451 dollars des États-Unis) financé par l'Italie. Ce projet de recherche et de formation en coopération vise à donner une base à une analyse

historique de la gestion de l'eau dans le bassin fluvial du Jourdain et à encourager un dialogue pacifique et durable sur l'utilisation des faibles ressources en eau partagées dans la région.

27. Dans le domaine de la coopération universitaire israélo-palestinienne, la deuxième phase du « Programme de coopération universitaire - Maîtrises en sciences sociales et affaires humanitaires » (257 640 dollars des États-Unis) a été lancée à Jérusalem le 12 mai 2008. Ce projet vise à contribuer à la consolidation de la paix et à la compréhension interculturelle au Moyen-Orient par des échanges et une coopération universitaires entre enseignants et étudiants d'universités et d'instituts de recherche israéliens, palestiniens et italiens, sous les auspices de l'UNESCO et de l'Université « La Sapienza » à Rome, Italie.

CONCLUSION

28. Étant donné l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, le Directeur général se propose d'établir un addendum au présent document avant la 180^e session du Conseil exécutif de manière à tenir les États membres de l'UNESCO au courant de ce qui se passe dans la région et des réactions de l'Organisation. Cet addendum contiendra aussi un projet de résolution.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingtième session

180 EX/44 Add.

PARIS, le 14 octobre 2008
Original anglais

Point 44 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 179 EX/39 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

ADDENDUM

RÉSUMÉ

Comme indiqué dans le document 180 EX/44, le présent addendum décrit les faits nouveaux intervenus en relation avec l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 179 EX/39, et l'action de l'UNESCO en la matière.

Décision proposée : paragraphe 5.

1. Dans le domaine de l'éducation, un des principaux faits nouveaux a été l'établissement par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la version finale du deuxième **Plan stratégique quinquennal de développement de l'éducation (2008-2012)**, avec l'assistance technique de l'UNESCO/IIPE. Ce plan a été lancé par S. E. Mme Al-Alami, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à Ramallah, le 15 juillet 2008. Afin de contribuer à la mise en œuvre de ce plan, l'UNESCO/IIPE a mis en route un programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Les premières activités portent sur le développement des capacités des fonctionnaires du ministère au niveau central et à celui des districts et des écoles en vue de l'acquisition des compétences administratives, managériales et de planification nécessaires, en particulier pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans et budgets opérationnels annuels. Dans le prolongement d'une mission d'évaluation des besoins effectuée en juin 2008 pour commencer à travailler à la conception d'un programme global de développement des capacités destiné au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, un atelier de formation de trois semaines est en cours. Il a pour objet de former au Ministère une équipe restreinte de formateurs spécialisés dans l'élaboration de plans opérationnels annuels. Une fois formés, ces formateurs devraient à leur tour former leurs collègues des bureaux et écoles de district à la planification et au suivi.

2. Dans le domaine de la culture, la Norvège a approuvé le versement d'un montant supplémentaire de 600 000 dollars des États-Unis pour la création au Centre pour la paix de Bethléem du **Musée des rwayya (récits) à Bethléem**. Ceci porte le montant total de la contribution de la Norvège à la création du Musée à plus de 1,3 million de dollars des États-Unis.

Cette troisième phase du projet est axée sur la réalisation et l'installation d'une exposition interactive et sur la formation du personnel du futur musée. Une cérémonie de signature du projet a eu lieu à Ramallah le 7 août, en présence de S. E. Mme K. Dabeis, ministre du tourisme et des antiquités, et de S. E. M. T. Wennesland, représentant de la Norvège auprès de l'Autorité palestinienne.

3. Dans le cadre du « **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem** », financé par le Gouvernement italien (500 000 dollars des États-Unis), le document stratégique préliminaire relatif au Plan de conservation et de gestion a été présenté aux principaux partenaires, à savoir les municipalités de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour, les ministères palestiniens du tourisme et des antiquités ainsi que des collectivités locales, et d'autres membres éminents du Comité conjoint. Les partenaires palestiniens sont en train d'examiner ce document stratégique qui propose des mesures de conservation renforcées pour les trois municipalités afin de préserver ces trois centres historiques au sein d'un paysage culturel global.

4. Dans le domaine des **industries culturelles** et dans le cadre de l'Année internationale des langues (2008), l'UNESCO contribue à la production du magazine « Filistin Ashsbab » qui publie des textes et du matériel visuel mis au point et produits par des jeunes. Ce magazine donne aux jeunes l'occasion d'échanger des expériences, encourage le dialogue interculturel et favorise la diversité des expressions culturelles. Une contribution a également été apportée au Festival palestinien de littérature (PALFEST) qui a eu lieu en mai dans divers gouvernorats avec la participation d'auteurs et de journalistes locaux et internationaux. Des lectures, ateliers, débats et signatures de livres ont été au nombre des activités.

5. Compte tenu des informations figurant dans le document 180 EX/44 et dans le présent addendum, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 34 C/58 et la décision 179 EX/39, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 4 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) et la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,
2. Ayant examiné le document 180 EX/44 et son addendum,
3. Rappelant aussi le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour satisfaire le droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,
4. Rappelant en outre le paragraphe 31 de la Stratégie à moyen terme (31 C/4 approuvé) qui définit « la marche à suivre pour revitaliser l'UNESCO : principes d'action et de programmation », et le paragraphe 12 de la résolution 31 C/43,
5. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,
6. Fermement convaincu que le renforcement continu du processus de reconstruction et de développement dans les territoires palestiniens devrait s'effectuer dans un contexte de non-violence et de respect et reconnaissance mutuels, comme le préconisent les objectifs de la Feuille de route,
7. Soutient les efforts déployés par le Directeur général en vue de l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 179 EX/39, et lui demande de tout mettre en

œuvre pour qu'elles soient pleinement appliquées dans le cadre du Programme et budget approuvés pour 2008-2009 (34 C/5 approuvé) ;

8. Exprime sa gratitude à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les territoires palestiniens et leur demande instamment de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Remercie le Directeur général des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'invite à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;
10. Exprime la préoccupation que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et appelle au respect des dispositions de la résolution 34 C/58 et de la décision 177 EX/39 ;
11. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;
12. Invite le Directeur général à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en développant le programme d'assistance financière aux étudiants palestiniens, au titre du budget ordinaire comme des ressources extrabudgétaires, et en constituant un fonds-en-dépôt multidonateurs au profit des étudiants palestiniens démunis ;
13. Prie le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (4-5 mars 2008), et d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne ;
14. Encourage le dialogue israélo-palestinien et exprime l'espoir qu'une paix juste et globale sera rapidement réalisée ;
15. Invite également le Directeur général :
 - (a) à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente décision ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
16. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 181^e session et invite le Directeur général à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.